

TOM



vous informe

LE MAGAZINE DU SIRMOTOM
Le Syndicat de la Région
de Montereau-fault-Yonne
pour le Traitement des
Ordures Ménagères

JOURNAUX-MAGAZINES-PROSPECTUS

DÉPOSEZ



NE DÉPOSEZ PAS



FILMS EN PLASTIQUE
ENVELOPPANT LES REVUES

ECO
EMBALLAGES

Focus

Le papier de A à Z

page 03

04

Trier pour
mieux recycler

06

Des couches lavables,
des bacs neufs et du verre

07

La collecte
des sapins de Noël



James Chéron

Président du SIRMOTOM
Maire de Montereau-fault-Yonne
Conseiller régional d'Île-de-France

Le SIRMOTOM met en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Objectifs : engager notre territoire dans une démarche d'économie circulaire. Une telle économie fonctionne en boucle, considérant le déchet comme une ressource. Selon ce plan, l'objectif est de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés produits par habitant à horizon 2020.

Pour atteindre ce cap des 10%, chaque famille doit s'impliquer. Le SIRMOTOM est là pour vous aider et vous informer, pour bien maîtriser les consignes de tri, pour recycler davantage, pour réemployer au mieux. Toujours à vos côtés, votre syndicat s'implique à l'échelle du territoire local, et ce afin de préserver notre environnement et ses ressources.

Bonne lecture à tous !

Sommaire

page
03 **Focus**
Le papier de A à Z

page
04 **Dossier**
Trier pour mieux recycler

page
06 **Tom en chiffres**
Des couches lavables,
des bacs neufs et du verre

page
07 **Reportage**
La collecte des sapins
de Noël

page
08 **L'astuce
de Tom**
Les déchetteries,
en pratique



Magazine d'informations biannuel
édité par le SIRMOTOM

Directeur de la publication : James Chéron • Rédaction :
Service communication • Mise en page et graphisme : Emendo
Tirage : 26 150 exemplaires • © CITÉO, EcoSystèmes, EcoMobilier,
EcoDDS, SIRMOTOM, EcoTLC • Impression : Atelier Graphique
N° ISSN : 2104-1431

Le papier de A à Z

Le papier est entièrement recyclable, au moins 5 fois ! Alors triez vos papiers, où que vous soyez : à la maison ou au bureau.

Où déposer les papiers ?

Apportez vos papiers en vrac, sans sac ni film plastique, au point d'apport volontaire « bleu » le plus proche de chez vous. Ils en existent 130, répartis sur les 40 communes du SIRMOTOM.

Je trie tous les journaux, les magazines mais pas seulement !

Oui, vous pouvez déposer : les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus ainsi que les enveloppes, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes. Les processus de recyclage sont aujourd'hui très performants et permettent d'extraire facilement certains éléments étrangers pour les réorienter vers d'autres filières. C'est notamment le cas des spirales de cahier qui vont rejoindre les métaux, tout comme les agrafes.

Attention, il existe de « faux amis » comme par exemple les mouchoirs en papier, le papier cadeau et le papier peint **qui ne vont pas dans le point d'apport volontaire bleu.**

En 2017 chaque habitant du SIRMOTOM a déposé près de 8 kg de papier afin qu'ils soient recyclés. C'est environ 12% de moins qu'en 2016. Pour améliorer ce « score », triez vos papiers et déposez-les aux points d'apport volontaire bleus afin que l'on recycle davantage cette matière 1^{ère}.



En bref

Comment les papiers sont-ils recyclés ? Quel est l'intérêt ?

Grâce à un procédé simple, il est possible de récupérer les fibres qui composent les papiers collectés pour en faire une nouvelle matière 1^{ère}.

Elle peut à son tour redevenir du papier ou d'autres produits comme des cartons d'emballage, des produits d'hygiène ou des matériaux d'isolation.

Les papiers recyclés ont une empreinte écologique plus faible que les papiers fabriqués à partir de pâte vierge (en eau, en consommation d'énergie et en émission de CO₂).

En recyclant, la ressource naturelle (le bois) est ainsi préservée en limitant son introduction dans le processus de fabrication.

Evolution de la collecte de papiers en tonnes sur le territoire du SIRMOTOM



Une question sur le tri ?

Pour être sûrs de faire le bon geste, consultez le www.consignesdetri.fr. Il existe l'application « Guide du tri » téléchargeable sur tous les smartphones, Android, iPhone et Windows Phone. Un guide du tri est également édité par le SIRMOTOM. Demandez-le, il est gratuit !

Trier pour mieux recycler



Les déchets chimiques

Les déchets chimiques sont les restes des produits de :

- bricolage, décoration (peintures, enduits, colles, solvants) ;
- jardinage (insecticides, phytosanitaires) ;
- entretien de la maison ;
- entretien de la cheminée, chauffage et barbecue ;
- entretien de la piscine (chlore en galet) ;
- entretien du véhicule (liquide de refroidissement).

Pourquoi faut-il déposer ses déchets chimiques en déchetterie ? Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques doivent être déposés si possible dans leur emballage d'origine en déchetterie de Montereau ou de Voulx sinon dans un point de collecte temporaire*. Ils bénéficieront ainsi d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés car ils peuvent représenter un risque pour la santé et l'environnement.

Ne jetez pas de produits chimiques dans les poubelles, ni dans les canalisations. Ne les déposez pas non plus lors de la collecte des encombrants.

Que deviennent les déchets chimiques pris en charge par l'éco-organisme EcoDDS ? La majorité de ces déchets fait l'objet d'une valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés pour produire du chauffage ou de l'électricité, ou un combustible de substitution (exemple : dans les cimenteries). Dans tous les cas, ils sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

32 940 tonnes de déchets diffus spécifiques ménagers ont été collectés en France, soit une progression de 6.2% en 2017.



Les meubles

Jeter, donner, relooker, il existe mille et une façons de se débarrasser d'un vieux meuble (canapé, table, bureau, bibliothèque ou encore cadre de lit) ou de lui donner une 2^{ème} vie...

Les déchetteries de Montereau et de Voulx sont équipées d'une benne Éco-mobilier réservée spécifiquement à la collecte des meubles usagés. Vous pouvez y déposer tous vos vieux meubles qui seront triés et transportés vers des filières de valorisation.

Que deviennent vos anciens meubles ?

- Le bois de votre ancienne commode peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble.
- La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.
- Les meubles usagés peuvent être transformés en Combustible Solide de Récupération puis utilisés dans les cimenteries par exemple.
- Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux !

Comment est financé le recyclage de vos meubles ?

Lorsque vous achetez des meubles neufs en magasins ou sur internet, vous versez une éco-participation qui sert à financer la collecte, le tri et le recyclage de ces produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.



* Plus d'informations sur les déchets chimiques sur www.ecodds.com

Écomobilier

Trouvez toutes les informations au tri et recyclage des meubles sur www.eco-mobilier.fr

Vous connaissez bien le tri des emballages ménagers pour favoriser le recyclage. Vous déposez dans le bac ou le point d'apport volontaire jaune vos bouteilles en plastique, flacons de gel douche, paquets de céréales, canettes en aluminium... Mais saviez-vous que beaucoup d'autres déchets peuvent également être recyclés afin de récupérer la matière 1^{ère} ou utilisés comme source d'énergie ? Voici un tour d'horizon des déchets à trier et des consignes à suivre afin qu'ils soient correctement valorisés...



Les déchets d'équipements électriques et électroniques



Ce sont tous les appareils électriques fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Ils ne doivent pas être jetés à la poubelle ni déposés avec les encombrants et font l'objet d'une collecte sélective.

Les magasins ont l'obligation légale de reprendre vos anciens équipements :

- gratuitement, sans obligation d'achat, pour les petits appareils ;
- à l'achat d'un équipement neuf pour les gros appareils ;
- gratuitement lors de la livraison d'un nouvel appareil.

Que dois-je faire de mes anciens appareils électriques ?

Vous pouvez déposer tous vos appareils électriques hors d'usages (petits et grands) :

- en déchetterie de Montereau et de Voulx ;
- en magasins (à l'accueil ou lors de livraison d'un nouvel appareil) ;
- dans une association de l'économie sociale et solidaire.

Que deviennent les appareils collectés ?

Grâce à l'éco-participation que vous payez, ils sont dépollués, démantelés pour séparer les matières puis valorisés, soit sous forme de matières 1^{ère} secondaires, soit sous forme d'énergie.

En 2017, plus de 533 640 tonnes d'anciens appareils ont été collectés en France par Eco-systèmes. Le recyclage de ces équipements a permis de produire plus de 315 000 tonnes de métaux qui seront réutilisés dans l'industrie.



Rendez-vous sur eco-systemes.fr pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous !



Les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (T.L.C) usagés

Déposez les vêtements, chaussures et le linge de maison en déchetteries de Voulx et de Montereau ou bien dans l'un des points d'apport volontaire le plus proche de chez vous.

Les consignes à suivre :



Mettez vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé et vos chaussures liées par paire. Même usés, ils seront valorisés.



Ne déposez pas d'articles humides.

Que deviennent les vêtements, linge de maison et chaussures que vous déposez ?



Plus d'informations sur www.lafibredutri.fr



3 actions DU SIRMOTOM



1

1 : de déchets évités
tonne : par enfant* en utilisant
des couches lavables

Besoin d'un coup de pouce financier pour l'achat de couches lavables ? C'est votre choix !

Appelez le SIRMOTOM

N° Vert 0 800 45 63 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

* de la naissance à la propreté (jusqu'à 2 ans et demi)

2

4 643 : jaunes et marrons
bacs : changés en 5 ans
par le SIRMOTOM

En cas de casse, d'incendie* ou de vol* d'un bac, pour une nouvelle habitation ou un changement de taille, faites votre demande sur www.sirmotom.fr rubrique « dotations en bac ».



* dépôt de plainte obligatoire.

3

Environ : de verres
18 kg : collectés par
habitant en 2017*

Nous pouvons faire mieux ! Continuez à déposer dans les points d'apport volontaire de couleur verte vos pots, bocaux, bouteilles en verre !

* sur le territoire du SIRMOTOM



La collecte des sapins de Noël

Le SIRMOTOM met en place depuis 2013 des points de collecte des sapins de Noël dans les 40 communes de son territoire. Déposés par vos soins entre le 26 décembre et la mi-janvier, les conifères seront ensuite transformés en compost. Retour sur cette action de valorisation qui rencontre un franc succès.



15 tonnes,
c'est le record de sapins collectés

en 4 semaines, l'hiver dernier, dans les 40 communes du territoire du syndicat.

52 points de dépôts

Les points de collecte sont accessibles à partir du 26 décembre 2018 jusqu'à la mi-janvier 2019. Pour connaître la date exacte de la fin de cette opération selon votre commune et la localisation des points de collecte, consultez le site www.sirmotom.fr, rubrique « actualité ».

Compost

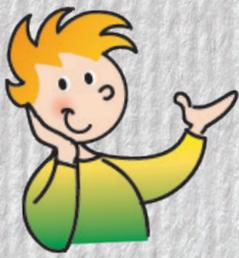
Déposer son sapin de Noël (sans décoration, ni neige artificielle) est un geste éco-citoyen. Une fois collectés, les sapins sont acheminés au centre de compostage de Samoreau où les conifères sont broyés, mélangés à d'autres déchets verts. Au bout de 6 mois de « dégradation », on obtient du compost qui améliore la fertilité de la terre. Ce compost est ensuite utilisé par les agriculteurs d'Île-de-France.

L'intérêt de la collecte

En valorisant les sapins en compost, ces « biodéchets » ne sont plus incinérés. De façon générale, en France, les « bio déchets » comme par exemple les sapins et autres déchets verts, représentent plus de 30 %* du poids de notre poubelle grenat ! Participer à la collecte des sapins est une démarche écologique, respectueuse de l'environnement.



* source ADEME



L'astuce de Tom



Les déchetteries du SIRMOTOM en pratique



Pour vous rendre en déchetterie de Voulx ou de Montereau, il est obligatoire de vous munir d'une pièce d'identité et d'une carte d'accès (gratuite), en téléchargeant un formulaire de demande « badge d'accès » sur www.sirmotom.fr ou directement au siège du SIRMOTOM, 22 rue de La Grande Haie à Montereau-fault-Yonne (pensez à présenter un justificatif de domicile).

Les horaires d'hiver des déchetteries de Montereau et de Voulx du 1^{er} octobre au 31 mars

	Montereau	Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermée
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermée
Vendredi	13h30 à 18h	
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	
Dimanche	9h à 12h	

QUIZZ

Testez vos connaissances en répondant à ces questions.

1- Un verre de table ne peut pas être déposé dans un point d'apport volontaire « vert » car il n'est pas recyclable.

- Vrai
- Faux

2- Je peux mettre mes chaussures même usées ou abîmées dans le conteneur à vêtements et textiles le plus proche de chez moi.

- Vrai
- Faux

3- Les journaux, magazines, papiers d'imprimante, courriers publicitaires, prospectus ainsi que les cahiers à spirale doivent être déposés :

- Avec les ordures ménagères
- Dans le bac ou le point d'apport volontaire jaune
- Dans le point d'apport volontaire bleu.

Réponses :

1. Vrai car la composition chimique d'un verre de table est différente de celle des pots, bocaux et bouteilles en verre recyclables. / 2. Vrai / 3. Dans le point d'apport volontaire bleu.

Recyclez votre sapin de Noël

A partir du 26 décembre 2018 jusqu'à la mi-janvier 2019, déposez votre sapin de Noël naturel, sans décoration ni neige artificielle, dans l'un des points de collecte le plus proche de chez vous.



Aide à l'achat de couches lavables

Le SIRMOTOM lance une nouvelle opération : l'aide à l'achat de couches lavables.

Contrairement aux couches jetables, elles sont plus saines pour la peau de bébé, plus économiques et réduisent les déchets. Pour bénéficier de ce coup de pouce financier, consultez l'onglet « prévention » sur le www.sirmotom.fr.



22 rue de la Grande Haie
77130 Montereau-fault-Yonne

N° Vert 0 800 45 63 15

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

sirmotom@wanadoo.fr
www.sirmotom.fr

Sirmotom Montereau